

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2018

Décision Modificative 2 budget des activités commerciales

Sur demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal du 14 mai 2018 avait adopté la Décision Modificative suivante afin de régulariser des écritures réalisées sur le budget 2017 : Recettes, article 773 : + 33 650.01€ HT (recette de fonctionnement), Dépenses, article 23131 : + 33 650.01€ HT (dépense d'investissement)

La deuxième phase de cette DM consiste en l'opération suivante : Virement de la section de fonctionnement à l'investissement : + 33 650.01€ HT (dépense de fonctionnement, article 023), Recette d'investissement : + 33 650.01€ HT (recette d'investissement, article 021)

Crédits scolaires année scolaire 2018/2019

Le Conseil Municipal a reconduit les crédits scolaires comme suit pour l'année scolaire 2018/2019 : 70€ par enfant et par année scolaire des classes élémentaires, 45€ par enfant et par année scolaires des classes maternelles.

Subventions aux associations périscolaires année scolaire 2018/2019

Le Conseil Municipal a reconduit les subventions aux associations périscolaires comme suit pour l'année scolaire 2018/2019 :

| | 2018/2019 |
|--|-------------|
| LES PETITS GOURMETS subvention par trimestre scolaire | 5 020 € |
| ASS DES ACTIVITES SPORTIVES & CULTURELLES <small>subvention par élève (le nombre d'élèves est celui constaté en début d'année scolaire)</small> | 58€ / élève |
| ECOLE DE MUSIQUE DU CAM subvention par trimestre scolaire <small>par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours.</small> | 60 € |
| FOYER BERTHOLLET subvention par enfant domicilié <small>à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours</small> | 26 € |
| SKI CLUB DU ROC DE CHERE subvention par <small>enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours</small> | 26 € |
| ECOLE DE VOILE subvention par enfant domicilié à <small>Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours</small> | 26 € |
| ECOLE DU TENNIS CLUB DE MENTHON <small>subvention par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours</small> | 26 € |
| CERCLE NAUTIQUE DE TALLOIRES - ECOLE D'AVIRON <small>Subvention par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours</small> | 26 € |
| ECOLE DE RUGBY CLUB THONES ARAVIS <small>Subvention par enfant de Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours</small> | 26 € |
| BASKET DE THONES <small>Subvention par enfant de Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours</small> | 26 € |
| CLASSE VERTE AUX GLIERES <small>1 an sur 2 subvention par enfant et par jour (3 jours)</small> | 10€ |

Tarifs de la garderie périscolaires à compter de la rentrée 2018

Le Conseil Municipal a reconduit les tarifs de la garderie périscolaire comme suit pour l'année scolaire 2018/2019 :

| GARDERIE PERISCOLAIRE | 1 ^{er} enfant | 2 ^{ème} enfant et suivants |
|-------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| abonnement 4 semaines matin et soir | 47€ | 34€ |
| Abonnement 4 semaines soir | 42€ | 25€ |
| Abonnement 1 semaine matin et soir | 13,5€ | 12€ |
| Abonnement 1 semaine soir | 12€ | 10€ |
| Carnet 10 heures | 20€ | 20€ |

Convention de création d'une servitude de stationnement

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD909A et plus particulièrement de la création d'une piste cyclable, une partie des terrains de la copropriété de LA SOURCE est cédée au Conseil Départemental. Le copropriétaire du lot n°17, a la jouissance exclusive d'une partie de la cour située devant son appartement. Cette disposition lui permet notamment de garer un véhicule léger. Dans la future configuration des lieux, après aménagement de la rue Saint Bernard, une partie du stationnement sera amputée, compromettant le maintien d'un stationnement devenu difficile et dangereux pour le copropriétaire comme pour les usagers de la RD 909A. Le Département et la Commune se sont donc concertés afin de proposer une solution de stationnement sécurisée en remplacement de celle existante. En contrepartie du stationnement perdu du fait de l'aménagement de la rue Saint Bernard, il est proposé que la Commune concède une servitude de stationnement pour un véhicule léger sur la parcelle AB 284 lui appartenant (surface d'environ 31 m² cf. zone hachurée du plan n°2). Cette servitude est concédée au copropriétaire du lot n°17 de la copropriété LA SOURCE tant qu'il bénéficiera de la jouissance exclusive de la partie de cour attenante à son lot. Si la copropriété mettait fin à cette jouissance exclusive, la présente servitude s'éteindrait, le fonctionnement du stationnement s'en trouvant dégradé. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le CDG74

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

Recours devant le Tribunal Administratif PC 074 176 17 X 0008 défense des intérêts de la Commune

La Commune a été informée qu'un recours pour excès de pouvoir avait été formé à l'encontre du permis de construire n° PC 074 176 17 X 0008 délivré le 22 décembre 2017. Le Conseil Municipal a confié la défense des intérêts de la Commune au Cabinet d'avocats RACINE.

Indemnité de conseil du comptable du Trésor

La Trésorerie Principale a informé la Commune que Monsieur Philippe MARCILLOUX avait été nommé en qualité de comptable public, responsable de la Trésorerie d'Annecy le Vieux à compter du 2 juillet 2018 en remplacement de Monsieur Georges FASTIER. Le Conseil Municipal a décidé de verser l'indemnité de conseil à Messieurs Fastier et Marcilloux au prorata de leur temps de présence.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal a décidé de renoncer au droit de préemption urbain ouvert à la Commune de Menthon Saint Bernard pour un bien au prix de 18.000.000,00€.